Syndicat Mixte du Bassin de l'Isle (SMBI)

Bulletin : Suivi des cours d'eau en période d'étiage

En amont du bassin : **le 14/08/2020**

- La Beauronne de Chancelade
- Le Blâme
- Le Manoire (2 stations)

En aval du bassin : **le 14/08/2020**

- La Beauronne des Lèches
- La Beauronne de Saint-Vincent
- La Crempse
- Le Grolet
- Le Salembre
- Le Vern (3 stations)

Pourquoi ce suivi et ce document ?

L'objectif de ce document est d'informer les élus locaux et les partenaires de l'état quantitatif de nos cours d'eau.

En effet, les *assecs* sont de plus en fréquents et importants. Ils mettent en péril la vie aquatique de nos cours d'eau et limitent nos usages. Ce document synthétique vous permet de suivre l'évolution de quelques cours d'eau témoins présents sur le territoire de l'Isle aval.

Le syndicat a fait le choix de suivre le plus possible de cours d'eau afin de mettre un système d'alerte en cas d'assecs trop importants mettant en péril la faune aquatique et dans un second temps d'alerter les services compétents au vu des usagers.

Suivi de l'état des cours d'eau

Le suivi consiste en plusieurs relevés de mesures (débit, réduction du lit, lecture du niveau sur une échelle si présente, appréciation sur l'état global du milieu).

- **Acceptable pour la vie aquatique**
- **Difficultés pour la vie aquatique**
- **Vie aquatique mise en péril**
- **Vie aquatique très menacée (flaques)**
- **La vie aquatique n'est plus possible (assecs)**

Ces données sont envoyées chaque lundi à EPIDOR qui centralise ces informations et les transmets aux services de l'Etat. Ces informations sont utilisées par la suite pour définir les arrêtés de restriction pour l'irrigation.

Une cartographie en ligne est disponible ici : http://www.etiage-dordogne.fr/

Arrêtés de restriction des prélèvements en eau : 14/08/20

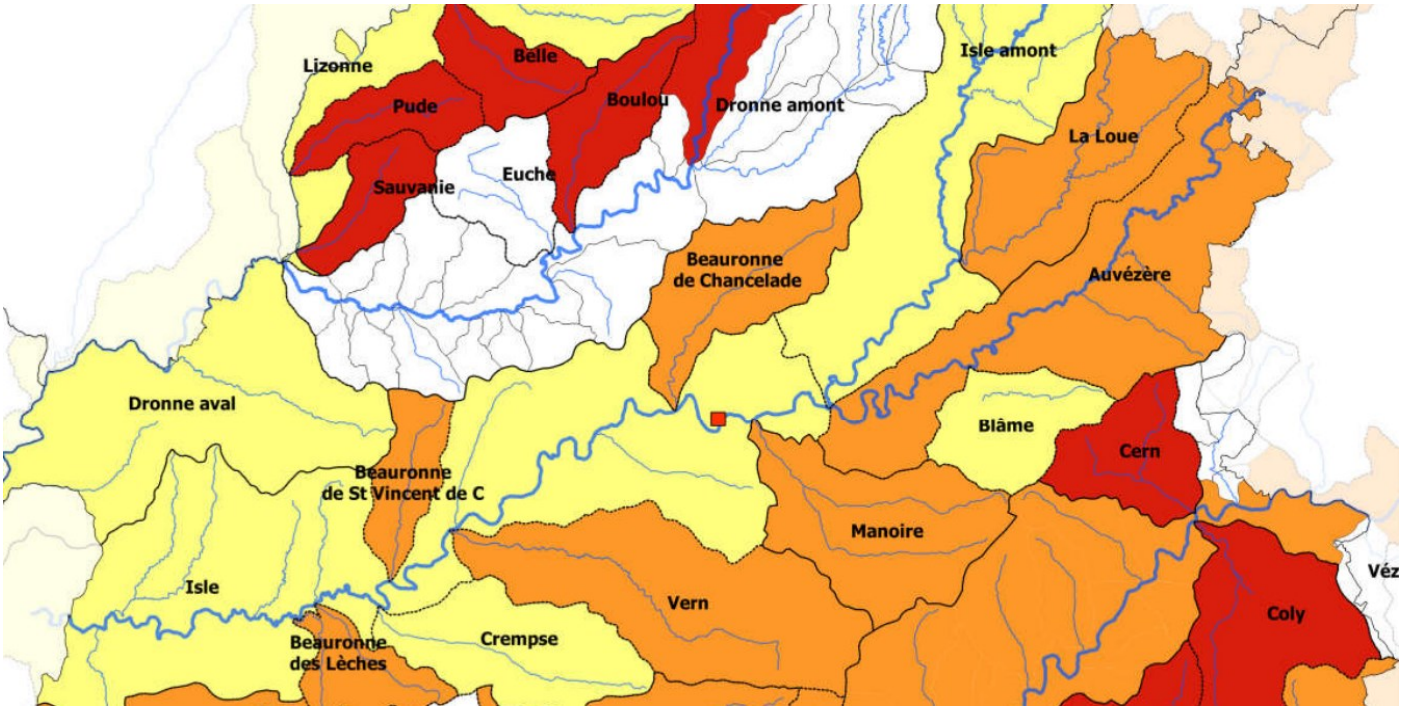

Pas de restriction
Seuil d'alerte : 1 j/7 (15%)
Seuil d'alerte renforcé : 3,5 j/7 (50%)
Crise : 7 j/7 (100%)

Source : préfecture de Dordogne.
Ces informations n'engagent pas le SMBI.

Estimation des débits des cours d'eau en amont

Cours d'eau	Lieu-dit	Commune	Débit estimé (litres / s) *		
			Précédent (07/08/20)	Actuel (14/08/20)	Tendance d'évolution
Le Manoire (aval)	**Le Branchier - Moulin du Treuil**	Boulazac et St Laurent sur Manoire	109	118	**Stabilité**
Le Manoire (amont) **	**Moulin des Brigides**	Fossemagne	Observation	Observation	**Diminution**
Le Blâme	**La Guillau-mette**	La Boissière d'Ans	153	167	**Stabilité**
La Beauronne de Chancelade	**La Gare**	Agonac	79	48	**Diminution**

Appréciation du débit (*Selon la classification d'EPIDOR*):
Acceptable pour la vie aquatique
Difficulté pour la vie aquatique
Vie aquatique en péril
Vie aquatique très menacée
Vie aquatique plus possible

* : L'appréciation terrain du technicien est prise en compte dans la mesure.
** : L'observation visuelle et la mesure de la hauteur d'eau sont prisent en compte

Localisation des stations

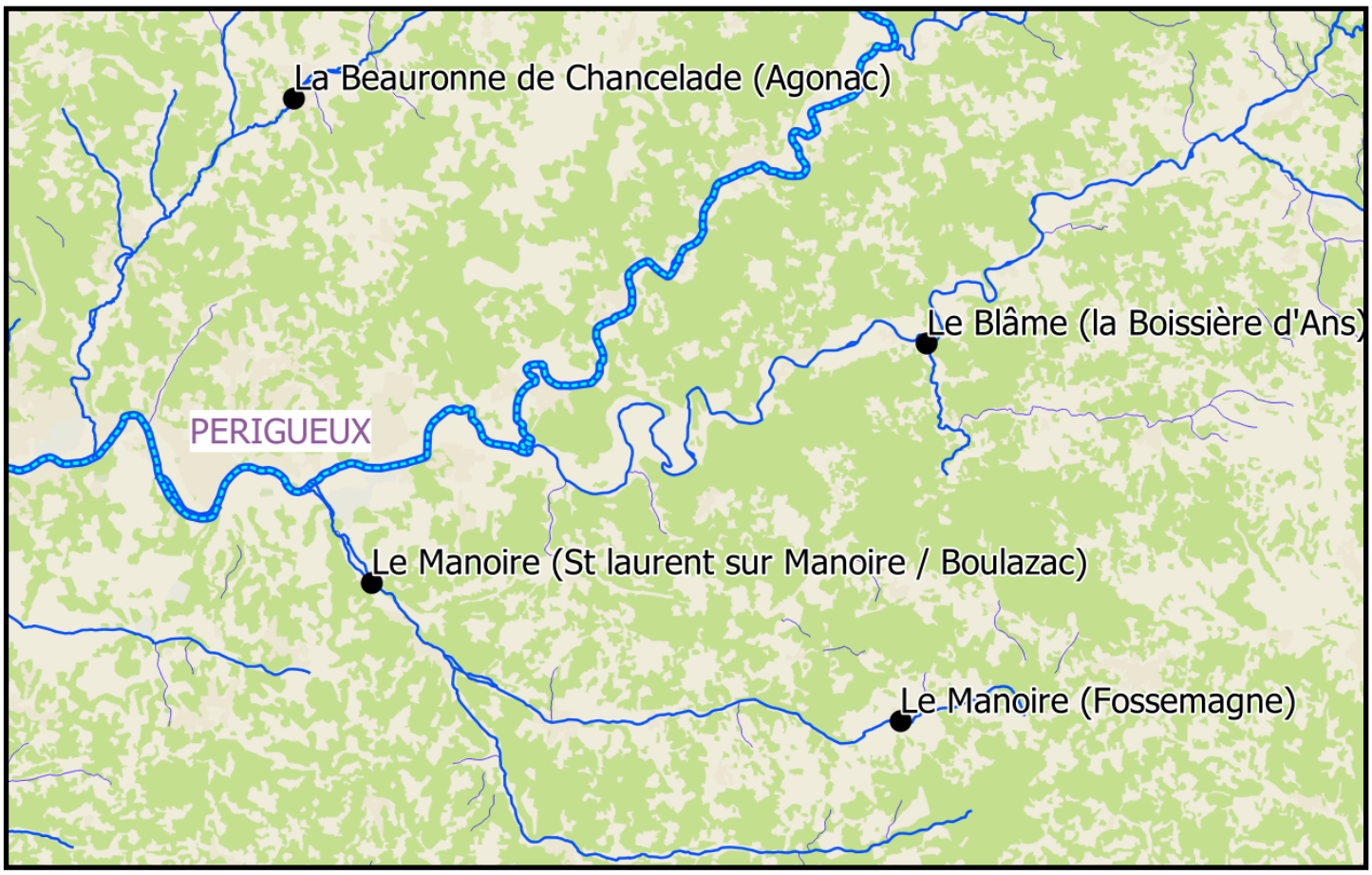

Cours d’eau en amont

Le Manoire (aval)

Le Manoire (amont)

Le Blâme

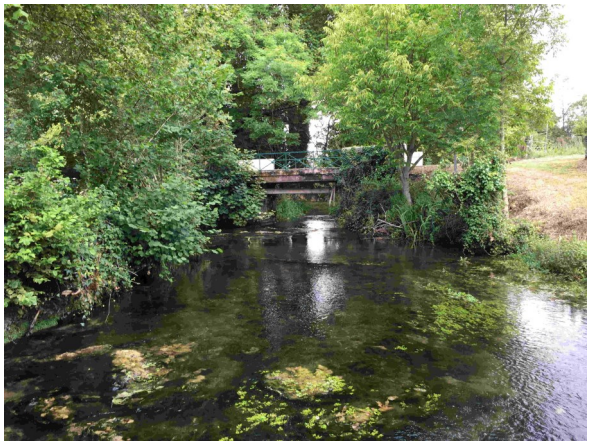

La Beauronne de Chancelade

Estimation des débits des cours d'eau en aval

Cours d'eau	Lieu-dit	Commune	Débit estimé (litres / s) *		
			Actuel (06/08/20)	Actuel (14/08/20)	Tendance d'évolution
La Beauronne des Lèches	**Pont de la Marconie**	Les Lèches	34	41	**Légère augmentation**
La Crempse	**Centre bourg**	Bourgnac	647	375	**Diminution suite à la gestion de la vanne du moulin**
Le Vern (amont) **	**Le Mortier**	Manzac sur Vern	Observation	Observation	**A sec**
Le Vern (médian)	**RD 4**	Manzac sur Vern	26	36	**Légère augmentation**
Le Vern (aval)	**Champroueix**	Neuvic	125	108	**Diminution**
Le Salembre **	**Usine Aster**	St Germain du Salembre	Observation	Observation	**Stabilité**
La Beauronne de Saint Vincent	**La Veyssière**	St Jean d'Ataux	19	23	**Légère augmentation**
Le Grolet **	**Moulin du Bost**	St Martin / St Laurent	Observation	Observation	**Stabilité**

Appréciation du débit (*Selon la classification d'EPIDOR*):
- Acceptable pour la vie aquatique
- Difficulté pour la vie aquatique
- Vie aquatique en péril
- Vie aquatique très menacée
- Vie aquatique plus possible

* : L'appréciation terrain du technicien est prise en compte dans la mesure.
** : L'observation visuelle et la mesure de la hauteur d'eau sont prisent en compte

Localisation des stations

Cours d’eau en aval

La Beauronne des Lèches

La Beauronne de St Vincent

La Crempse

Le Grolet

Le Salembre

Le Vern (amont), le Mortier

Le Vern (médian), RD4

La Vern (aval), Champroueix